



Cloture de compte refus d'approvisionnement

Par **karyn34**, le **05/09/2008 à 14:15**

bonjour,

en septembre 2004 ma banque la BNP a "gelé/cloturé" mon compte courant suite à un important découvert. Ils refusent mes remise de chèques ou virement de salaire. ceci entraine le non paiement des échéances de crédit (crédit à la consommation souscrit chez eux), et depuis ils m'ont mise au contentieux, et dernièrement en procédure judiciaire.

ont il le droit de bloquer ainsi mon compte surtout que le dernier salaire versé en septembre 2004 devait remettre mon compte en positif ? tout cela ne serait pas arrivé si ils avaient bien voulu me permettre d'approvisionner mon compte !

merci de vos reponses et surtout de vos conseils pour les demarches à faire.